

Décision n°202403181 portant validation des listes de candidature pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 17 mars 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1R.822-4 et R.822-5 ;

Vu le décret n° 2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision 202402141 du président par intérim du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires ;

Vu la décision n° 202403131 portant composition de la liste électorale pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Considérant les formulaires de dépôt de listes et les récépissés de validité des listes des candidats à l'élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires ;

DÉCIDE,

Article 1

Les listes suivantes des candidats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, pour le scrutin qui aura lieu du 3 au 4 avril 2024, sont déclarées valides :

Liste : BOUGE TES CROUS : Pour un CROUS inclusif, écolo et émancipateur ? La liste associative et indépendante

Soutenue par : FAGE ? Fédération des Associations Générales Étudiantes ; AFEP ? Association Fédérative des Etudiant.es Picto-Charentais.es ; AFGES ? les étudiant-e-s d'Alsace ; AFJEM ? Association Fédérative des Jeunes et des Etudiants du Mans ; AGATE ? Association Générale des Assos Tourangelles Étudiantes ; AGEMP ? Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées ; AGEP ? Association Générale des Étudiants de Paris ; ATENA ? Association Territoriale des Étudiants Aquitains ; BAF ? Bureau des Associations Franc-comtoises ; FAC ? Fédération des Associations de Créteil ; FAUN ? Fédération des Associations de l'Université de Nanterre ; FACE 06 ? Fédération des Associations et Corporations Étudiantes des Alpes Maritimes ; FAEP ? Fédération des Associations Étudiantes Picarde ; FAHB ? Fédération des Associations de Haute Bretagne ; FASEE ? Fédération des Associations de Saint ? Etienne Étudiante ; FÉ2A ? Fédération Étudiantes des

Décision n°202403181 portant validation des listes de candidature pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 17 mars 2024

Associations de l'Anjou ; Fédé B ? Fédération des Associations Étudiantes de Bretagne Occidentale ; FédEA ? Fédération Étudiante d'Auvergne ; FEDELOR ? Fédération Étudiante de Lorraine ; FEDER ? Fédération des Étudiants Rouennais ; FEDET ? Fédération des Étudiants Toulonnais ; FED'LH ? Fédération des Étudiants du Havre ; Campus 3 ? Fédérations des Étudiants Troyens ; GALILLE ? Groupement des Associations Lilloises Étudiantes ; GAELIS ? Groupement des Associations et Élus Étudiants, Indépendant et Solidaire ; IAA ? Inter'asso Avignon ; IAN ? Inter'asso Nantes ; AFNEE ? Association Fédérative Nationale des E?tudiant.e.s en Enseignement formation, sciences de l'éducation, Enseignement ; AFNEG ? Association Fédérative Nationale des Étudiants en Géographie, Aménagement Urbanisme et Environnement ; AFNEUS ? Association Fédérative Nationale des Etudiants en Sciences ; NEMF ? Association Nationale des Étudiants en Médecine de France ; ANEIC ? Association Nationale des ÉtudiantEs en Information et Communication ; ANEPF ? Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France ; ANESF ? Association Nationale des E?tudiant.e.s en Sages-Femmes ; ANESH ? Association Nationale des Étudiants en Sciences Historique ; ANESTAPS ? Association Nationale des Étudiants en STAPS ; ARES ? Fédération Nationale des Associations Représentatives des Étudiants en Sciences Sociales ; FédEO ? Fédération Nationale des Étudiants en Ostéopathie ; FFEO ? Fédération Française des E?tudiant.e.s en Orthoptie ; FNAEL ? Fédération National ; FNEMS ? Fédération National des E?tudiant.e.s en Milieu Social ; FNEK ? Fédération National des Étudiants en Kinésithérapie ; FNEO ? Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie ; FNESI ? Fédération National des Étudiant.e.s en Sciences Infirmière ; UNAAE ? Union Nationale des Associations des Étudiants en Ergothérapie ; UNECD ? Union National des Étudiants en Chirurgie Dentaire

Liste des candidats :

- 1 ? Mme Clémence CARFANTAN, élue au CROUS de Versailles ;
- 2 ? M. Rémi BLOTTIN, élu au CROUS de Toulouse-Occitanie ;
- 3 ? Mme Inès JANATI-IDRISSI, élue au CROUS de Lorraine ;
- 4 ? M. Lilian BRUNEAU-MIGNON, élu au CROUS d'Orléans-Tours ;
- 5 ? Mme Azénor MCILROY, élue au CROUS de Nantes Pays-de-la-Loire ;
- 6 ? M. Lubin RIAULT, élu au CROUS de Limoges ;
- 7 ? Mme Agathe LEMU, élue au CROUS de Rennes-Bretagne ;
- 8 ? M. Timothée VITASSE, élu au CROUS de Grenoble-Alpes ;
- 9 ? Mme Roxane CROIZE-SANZEE, élue au CROUS de Poitiers ;
- 10 ? M. Louis BENOIST, élu au CROUS de Clermont-Auvergne;
- 11 ? Mme Maigane DUCHOSSOY, élue au CROUS de Clermont-Auvergne;
- 12 ? M. Bastien GRUGET, élu au CROUS de Lille;
- 13 ? Mme Emma BETRY, élue au CROUS de Strasbourg;
- 14 ? M. Thomas ROBERT, élu au CROUS de Lyon;
- 15 ? Mme Sarrah TOURE, élue au CROUS d'Aix-Marseille Avignon;

Décision n°202403181 portant validation des listes de candidature pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 17 mars 2024

- 16 ? M. Théo RENNOU, élu au CROUS de Nice-Toulon.

Liste : Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite !

Soutenue par : Union étudiante

Liste des candidats :

- 1 ? M. Nathan GUILLEMOT, élu au CROUS de Rennes-Bretagne ;
- 2 ? Mme Ketty GRONDIN, élue au CROUS de La Réunion et de Mayotte ;
- 3 ? M. Karel TALALI, élu au CROUS de Créteil ;
- 4 ? Mme Agathe CORDAHI, élue au CROUS de Toulouse-Occitanie ;
- 5 ? M. Lorris CHABERT, élu au CROUS de Montpellier-Occitanie ;
- 6 ? Mme Camille PAGIRAS, élue au CROUS de Grenoble-Alpes ;
- 7 ? M. Mathieu BELLEGUEULLE, élu au CROUS de Strasbourg ;
- 8 ? Mme Manon NOTA VALLET, élue au CROUS de Nantes Pays-de-la-Loire ;
- 9 ? M. Shawn Le GOVIC, élu au CROUS de Poitiers ;
- 10 ? Mme Ludivine LOUREL, élue au CROUS d'Antilles-Guyane;
- 11 ? M. Allan TROARE, élu au CROUS d'Antilles-Guyane;
- 12 ? Mme Melody RICCIO, élue au CROUS de Clermont-Auvergne;
- 13 ? M. Aboudou Cahar OKETOKOUN, élu au CROUS de Limoges;
- 14 ? Mme Rebecca CHIBANE, élue au CROUS de Nice-Toulon;
- 15 ? M. Axel PARISY, élu au CROUS d'Orléans-Tours;
- 16 ? Mme Imen BESSIOUD, élue au CROUS de Reims.

Liste : Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200euros par mois, le retour du repas à 1euros et des logements pour tou.te.s !

Soutenue par : UNEF le syndicat étudiant ; FENEC ? Fédération nationale des étudiants chercheurs ; UGE ? Union des grandes écoles ; FERUF ? Fédération des étudiants en résidence universitaire de France ;

Liste des candidats :

- 1 ? Mme Clara PRIVE, élue au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;
- 2 ? M. Yanis ZERGUI, élu au CROUS de Versailles ;
- 3 ? Mme Alice De BRITO, élue au CROUS de Créteil ;
- 4 ? M. Benjamin BRIAND BOUCHER, élu au CROUS de Nantes Pays-de-la-Loire ;



Décision n°202403181 portant validation des listes de candidature pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 17 mars 2024

- 5 ? Mme Zazie ROQUES, élue au CROUS de Lyon ;
- 6 ? M. James-son DERISIER, élu au CROUS d'Antilles-Guyane ;
- 7 ? Mme Léa DJERBOUA, élue au CROUS de Toulouse-Occitanie ;
- 8 ? M. Aurélien PETITJEAN, élu au CROUS d'Aix-Marseille Avignon ;
- 9 ? Mme Siloé SOUCLIER, élue au CROUS de Bordeaux-Aquitaine ;
- 10 ? M. Gautier DARDENNE, élu au CROUS de Lorraine;
- 11 ? Mme Elodie BEDU, élue au CROUS d'Orléans-Tours;
- 12 ? M. Jolann METRY, élu au CROUS de Limoges;
- 13 ? Mme Line MARAGE, élue au CROUS de Lille;
- 14 ? M. Yann DUBOIS, élu au CROUS de Poitiers;
- 15 ? Mme Sarah BONVALET-YOUNES, élue au CROUS de Paris;
- 16 ? M. Romain GOURDIN ? ? SABOYE, élu au CROUS de Montpellier-Occitanie.

Liste : UNI et indépendants : au service des étudiants

Soutenue par : UNI ? Union nationale inter-universitaire ; Action IUT ; AFED ? Association française des étudiants en droit ; CES ? Collectif de étudiants en Santé ; FLLASHS ? Fédération Lettres Langues Arts Sciences humaines et sociales ; Collectif Stop les blocages ; Université Emploi ; Promotion IAE ; BU by Night ; Campus Vert ; FEEL ? Fédération des étudiants de l'Enseignement libre ; P.R.E.P.A ; Promotion Grande Ecole ; REEC ? Réseau des Etudiants en Ecole de Commerce.

Liste des candidats :

- 1 ? Mme Luciana PIED, élue au CROUS de Nantes Pays-de-la-Loire ;
- 2 ? M. Lucas ESQUIEU, élu au CROUS de Limoges ;
- 3 ? Mme Manon BONNET, élue au CROUS de Toulouse-Occitanie ;
- 4 ? M. Benjamin LAMBERT, élu au CROUS d'Aix-Marseille Avignon ;
- 5 ? Mme Marjolaine CAPLIEZ, élue au CROUS d'Amiens-Picardie ;
- 6 ? M. Axel BUGNOT, élu au CROUS de Reims ;
- 7 ? Mme Louise FILIPIC, élue au CROUS de Versailles ;
- 8 ? M. Mathéo TESSA, élu au CROUS de Lille ;
- 9 ? Mme Léonie VIARD, élue au CROUS de de Bordeaux-Aquitaine ;
- 10 ? M. Micha NENADOVIC, élu au CROUS de Nice-Toulon;
- 11 ? Mme Estelle CHEVALLIER, élue au CROUS de Poitiers.

Article 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision n°202403181 portant validation des listes de candidature pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 17 mars 2024

Les listes de candidats et les professions de foi sont transmises aux électeurs par voie électronique au plus tard le 18 mars 2024 et affichées dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée du Cnous, et dans les Crous, à un emplacement accessible au public.

Article 3

La présidente du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site « lescrous.fr » et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous situé au 60 boulevard du lycée à Vanves (92170).

Vanves,

Le 15 mars 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND